

Le Secrétaire Général

N° CD n°31 / JPM / JPM / 2024

Courrier n°692

Le 26 avril 2024

Compte rendu du Comité Directeur n° 31 du 25 avril 2024

Membres présents :

Mmes C. Canato - AM. Degli-Angeli - J. Bernard - V. Pons -
MM JM. Ayel - F. Baldy - D. Baloup - J. Cagnac - M. Clauzier - G. Dumas - P. Pedrazzani - G. Estay
(pouvoir de J. Guilhem) - G. Jaubert - P. Merlin - JP Morata - J Morata - X.Vasson

Membres absents :

S. Hugault - P. Chinaud - A. Bouloc - J. Guilhem (pouvoir G. Estay) - E Martinod - JM. Crespo - F. Duthil

Membres invités :

A. Santallusia - J. Pla - Florian Chautard

Ordre du jour

1. Retour sur la réunion de Manchester du 23 avril avec IRL, ERL, RFL et FFRXIII :
Dominique Baloup et Gilles Dumas rendent compte de la teneur de cette rencontre et se déclarent très satisfaits de l'accueil qui leur a été fait tant par les représentants de la RFL que de l'IRL et de l'EURL et soulignent la volonté partagée de la mise en place d'un calendrier international pérenne à horizon 2030 tant pour les équipes de France « garçons » que pour l'équipe de France « filles ».

2. Calendrier international 2024 - 2030 :

Les parties à la réunion de Manchester se sont accordées sur la nécessaire réussite de la double confrontation des équipes « filles » et « garçons » des équipes d'Angleterre et de France le 29 juin prochain au Stade Ernest Wallon à Toulouse, confrontation à laquelle seront invités les représentants des Fédérations Européennes.

Au mois de juillet prochain, l'équipe de France « garçons » U17 rencontrera à 2 reprises l'équipe d'Angleterre à Nantes.

L'équipe de France « garçons » U19 rencontrera le 2 juillet prochain à Warrington l'équipe anglaise « Academy » avant de participer à la Coupe d'Europe en Serbie.

Florian Chautard, invité à participer aux travaux de ce Comité Directeur, fait état d'un projet de tournée de l'équipe de France « garçons » U19 dans l'Hémisphère Sud au mois d'octobre prochain, tournée qui aurait vocation à se renouveler tous les deux ans.

Le budget prévisionnel d'une telle tournée est 70 000 euros qui pourrait être financée par du partenariat local, des contacts étant déjà pris pour les hébergements et les hospitalités, et à la recherche de sponsoring par chaque sélectionné à hauteur de 3000 euros chacun.

Pour bénéficier des frais de transport aériens au meilleur coût, il conviendrait de réserver d'ores et déjà les billets d'avion avec une assurance annulation. Le coût de la réservation est de 8500 euros que la Fédération pourrait avancer. En cas d'annulation dans le délai contractuel, un dédit de 500 euros serait retenu par le voyageur qui rembourserait la différence.

Projet U19

Le Comité Directeur adopte la proposition à l'unanimité Pour 18 - Abstention 0 - Contre 0

3. Phases finales coupes et championnats : détails sont donnés sur l'organisation de la finale de la Coupe de France au stade Gilbert Brutus à Perpignan, pour les demi-finales du championnat sur les terrains de Carcassonne et d'Albi, premiers qualifiés qui recevront sur leur terrain et pour la finale du championnat sur le terrain du Stade de la Méditerranée à Narbonne le 28 mai prochain.
4. Journées des 28 et 29 juin à Toulouse : les négociations sont en cours avec le Stade Toulousain et le Toulouse Olympique pour l'organisation de la double confrontation (filles et garçons des équipes de France et d'Angleterre sur le Stade Ernest Wallon à Toulouse, événement qui sera le moment « phare » de la célébration du 90^{ème} anniversaire de la FFR XIII
5. Réunion avec l'encadrement du XIII de France fauteuil : il est rendu compte par D.Baloup et G.Dumas de la réunion qui s'est dernièrement tenue au CRESP de Toulouse. Au terme de ce compte rendu, G.Dumas déclare ne plus vouloir s'occuper de l'équipe de France Para Rugby XIII au titre du haut niveau compte des divergences de vue apparues avec l'encadrement du XIII de France fauteuil. Par ailleurs est évoquée l'existence d'une Association France Fauteuil dont l'activité soulève des interrogations. Les dirigeants de celle-ci seront interrogés sur son objet et ses modalités de fonctionnement et son positionnement à l'égard de la FFR XIII.

Le Comité Directeur propose un réaménagement du staff de l'équipe de France Para Rugby XIII, le Président Baloup prendra contact avec les membres du staff pour organiser ce réaménagement.

Le Comité Directeur adopte la proposition Pour 17 - Abstention 1 - Contre 0

6. Commission Para Rugby XIII : le Président de la commission fera prochain rapport.
7. Dossier Immobilier Paris : le Bureau exécutif de la Fédération a évoqué lors de sa dernière réunion l'éventualité de la vente du siège parisien du 30, rue de l'Echiquier compte tenu de la situation du siège administratif situé dans un immeuble qui est mis à la vente, le bail consenti à la FFR XIII par le propriétaire arrivant prochainement à expiration, et de l'adaptation des locaux à un bon fonctionnement des services administratifs. Une estimation du siège parisien a été faite à hauteur de 1 300 000 euros et une étude rapide des potentialités offertes par le marché immobilier toulousain a été faite par Julien Morata. Lors de la prochaine Assemblée Générale, pourrait être demandée l'autorisation de la vente du siège parisien à la condition expresse que le produit de vente soit réinvesti dans l'achat

d'un bien immobilier à Toulouse permettant à la fois l'installation du siège et des services administratifs mais aussi la possibilité d'avoir un revenu locatif par location d'une partie des locaux acquis. Julien Morata est en charge de l'approfondissement de ce dossier en vue de l'AG du 29 juin prochain

**Le Comité Directeur adopte la proposition
Pour 17 - Abstention 0 - Contre 1**

8. Conventions d'objectifs et ATD - Proposition de recrutement spécifique 2024-2025 : est évoquée la mise en place d'une politique d'ATD en direction du développement de la pratique féminine.
9. Questions diverses
 - Appel d'offre --> Pascal Merlin rend compte du déroulement de la procédure d'appel d'offre au terme de laquelle la candidature de l'équipementier ERREA a été retenue et validée.
 - Allègement de la procédure de prise de licences --> la décision de dispense de certificat médical pour la délivrance des licences « loisir-santé » prise précédemment par le Comité Directeur est confirmée.

Jean Pierre MORATA

Secrétaire Général FFR XIII

